

Enquête publique

Projet de modifications du plan d'assainissement par sous-bassin hydrographique (PASH) catégorie A.2.

Dans le cadre de l'article R.289/02 du Code de l'Eau et au vu de l'annexe 5 du Code de l'environnement, il est porté à la connaissance de la population de l'ouverture de l'enquête publique suivante :

Date de début de l'enquête publique	Date de fin de l'enquête publique	Lieu, date et heure de la réunion de clôture de l'enquête publique	Les réclamations et observations peuvent être adressées à l'adresse suivante jusqu'au 09/05/2018
26/03/2018	09/05/2018	AC de Court-St-Etienne – Rue des Ecoles, 1 à 1490 Court-St-Etienne (salle du Collège) Le 09/05/2018 à 15h00	Collège communal de Court-Saint-Etienne – Rue des Ecoles, 1 à 1490 Court-St-Etienne

Le projet déposé par la Société Publique de Gestion de l'Eau (SPGE) porte sur 6 modifications de PASH sur le territoire de la Commune de Court-Saint-Etienne

- Modification 03.13 - Rue de Mont-Saint-Guibert, passage de l'assainissement autonome vers l'assainissement collectif
- Modification 03.14 - Rue de Faux, passage d'une partie de la rue de Faux en assainissement autonome
- Modification 03.15 - Clos de la Motte, passage de l'assainissement collectif vers l'assainissement autonome
- Modification 03.16 - Rue des Basjaunes, passage d'une partie de la rue des Basjaunes vers l'assainissement collectif
- Modification 03.18 - Drève des Deux Bois, passage de l'assainissement autonome vers l'assainissement collectif
- Modification 03.17- Chaussée de Bruxelles, passage d'une partie de la chaussée de Bruxelles de l'assainissement collectif vers l'assainissement autonome.

Un rapport sur les études d'incidences environnementales concernant ces modifications a été élaboré par la SPGE.

Le dossier peut être consulté à partir de la date de début jusqu'à la date de fin de l'enquête publique, chaque jour ouvrable pendant les heures de service (de 8h30 à 12h00).

Lorsque la consultation a lieu un jour ouvrable après 12h00 ou le mercredi soir (16h00 à 20h00), la personne souhaitant consulter le dossier doit prendre rendez-vous au plus tard 24 heures à l'avance auprès du service Environnement (Mr. R. MONTEYNE – Conseiller en environnement - 010/620.625).

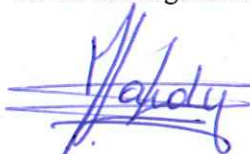
Vos observations écrites peuvent être envoyées, au plus tard le dernier jour de l'enquête, au Collège communal ou par courriel à Administration.Communale@court-st-etienne.be

Les réclamations et observations verbales sont recueillies sur rendez-vous par l'agent communal délégué à cet effet (Mr. R. MONTEYNE – Conseiller en environnement - 010/620.625).

L'autorité compétente pour prendre la décision sur l'objet de la présente enquête publique est le Gouvernement wallon.


A Court-Saint-Etienne, le 15 mars 2018

La Directrice générale ff,



M-A HARDY

Le Bourgmestre,



M. GOBLET d'ALVIELLA